



Probleme avec le proprietaire

Par **gerard53**, le **18/08/2014 à 14:49**

bonjours a tous,suite a notre départ de la maison de location,notre ancien propriétaire cherche les petite bête..rnnous avons décider de déménager car plein d'humidité depuis huit mois limite insalubre(ont a fait des photos)nous avons commencer des démarche pour la faire reconnaitre insalubre et vue les délais (environ 6mois)nous avons préférer de poser nos 3mois de préavis.mais maintenant après l'état des lieux (ont lui avait donner les clefs une semaine avant)a la demande du notaire avec un papier pour nous couvrir(il en a profite pour cacher et nettoyer les trace humide et champignon) .il veut nous faire payer des travaux style usure de lino placard de cuisine usée et non cassée,j'aichanger un lino changer mais pas assez beau a sont gout,et divers bricole dans se style.le notaire et d'accord avec nous pour moi il y a une porte de cassé et un autre lino a changer.ont n'a pas signer l'état des lieux (d'autre problème avec,mais cela je les gère).ma question est es ce que je peut lui réclamer un préjudice pour nous avoir laisser huit mois dans une maison humide limite insalubre et sans révision de loyer sachant que si ont avait continuer les démarche au sujet de l'humidité sa lui aurais couté plus chère..ont a des photos et des entrepreneur qui sont venue voir.rnmerci de vos reponse

Par **cocotte1003**, le **18/08/2014 à 16:49**

Bonjour, non en France on ne se fait pas justice soi même. Vous avez jugé le logement insalubre, etes vous expert en insalubrité ? Voyez plutôt avec le notaire pour régler les différents à l'amiable, cordialement

Par **gerard53**, le **18/08/2014 à 18:51**

merci d'avoir repondu cocotte.le notaire et d'accord avec nous,vue du refut de signer des deux partie il a meme proposer a l'ancien proprietaire de de faire un constat d'huissier.je ne suis pas non plus expert,mais quand ont s'est aperçus que la maison devener huimide,l'ancien propriétaire a fait venir sont expert d'assurance pour voir si le problème ne vener pas des travaux fait sur la voirie dans le village.nous ont a contacter l'assistante scocial quand ont a vue que les chose ne bouger pas et tous nous ont dit que la maison était insalubre et ne comprendre pas pourquoi ont y viver encore(champignon sur les mur en pierre,moisi sur les tapisserie a environ 1m du sol un radiateur tomber par le platre qui s'est ramolie et joint du carelage humide)et tout sa sur des photos et video.meme le notaire qui n'a pas bouger quand ont lui a signaler le souci n'est pas venue,alors imaginer sa tete quand il a fait l'etat des lieux de sorti.maintenant comme se propriétaire veut nous embeter,je voulais savoir si nous de notre coté ont pouvait pas faire quelque chose

Par **gerard53**, le **18/08/2014 à 19:30**

une autre question aussi,du fait d'avoir rendue les clef sans état des lieux le jour même(juste un papier que le notaire nous a fait en indiquant qu'ont avais bien rendue celle ci) mais une petite semaine après.devions nous le faire .

Par **cocotte1003**, le **18/08/2014 à 19:39**

Pas d'état des lieux de sortie = appartement rendu en bon état, vous avez donc tout à y gagner en sachant bien que le bailleur a pu contacter un huissier pour le faire mais vous serez convoqué, cordialement

Par **gerard53**, le **18/08/2014 à 19:51**

merci,c'est ce que je pense,de toute façons comme dit plus haut sauf une porte et un lino que je veut bien prendre en charge,pour le reste,c'est pas cassé mais usée (14ans dans la maison)le notaire dit comme nous.rnj'attends des nouvelles de l'étude